L'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas suffisamment pris en compte actuellement - Unicef-France

TRAVAUX PUBLIÉE LE 30/09/2026

Saisine liée : DROITS DES ENFANTS ET PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS

Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX DROITS DES ENFANTS

UNICEF-France

> ***"Actuellement, l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas suffisamment pris en compte, donc il est très difficile de l'évaluer. Une des priorités de l'UNICEF, c'est de faire en sorte que dans toutes les propositions de loi ou projet de loi, il y ait une analyse sur l'impact qu'ils pourraient avoir sur les enfants et sur la vie des enfants."***

Adeline HAZAN, Présidente de l'UNICEF-France, auditionnée par la Délégation aux droits des Enfants du CESE dans le cadre de la saisine : "Droits des enfants et participation citoyenne des enfants".

© - copyright CESE - Octobre 2026